

# LE P'TIT JOURNAL

## LE TRIMESTRIEL DE COURTOIS-SUR-YONNE



Eric BERTHAULT, Maire



### Le mot du Maire

Chères Courtoisiennes, chers Courtoisiens, chers amis

Nous voici déjà à la fin du premier semestre 2021, la situation sanitaire tend à s'améliorer

A l'heure où j'écris ces mots, la France se prépare à un déconfinement progressif.

Plus de 20 millions de personnes vaccinées en France, un peu moins 1 million en Bourgogne Franche-Comté.

La situation dans l'Yonne reste stable et inférieure à la moyenne nationale.

La réouverture progressive des commerces et terrasses de cafés me laisse croire que nous allons pouvoir organiser cet été des événements festifs, le feu d'artifice du 14 juillet ainsi que la soirée du 10 Août avec Garçon la note, tout en restant prudents car ne nous nous méprenons pas la situation sera cet été encore très fragile, ce sera malgré tout sous le signe des retrouvailles et du bien vivre-ensemble nous en avons tous besoin...

La vie communale associative est aussi en sommeil depuis plus d'un an, j'ai espoir que pour la rentrée de septembre nous puissions reprendre l'ensemble des activités.

Le lotissement des Bordes est en cours d'aménagement sur une partie de la zone, le dépôt des nouveaux permis de construire sont toujours en attente en mairie. Je reviendrai vers vous sur ce sujet dans les prochaines semaines. La procédure en cours ne m'autorise pas de diffuser.

Pour conclure sur des notes positives vous avez pu admirer les aménagements au monument aux morts, à l'entrée du village et le mobilier urbain posé à divers endroits.

Je félicite les commissions qui ont permis que ces projets voient le jour en un temps record malgré nos difficultés pour nous réunir et au personnel administratif, Christel Denys, Sylvaine Hardouin et Christelle Senoble qui depuis le début de la pandémie sont fidèles à leurs postes.

Prenez soin de vous.

Le maire, Eric Berthault

### Bientôt centenaire



Madame Marie Cortot, née le 25 septembre 1922 à Lausanne en Suisse où elle vécut jusqu'à l'âge de 11 ans. Dans les Années 1930, elle part dans le pays de sa maman à Tirano, région de Lombardie en Italie, où elle fut par la suite institutrice.

De retour en Suisse à Davos puis à Ostermundigen, commune du canton de Berne, elle s'installa chez un médecin pour s'occuper des deux enfants de la famille jusqu'à la fin de la guerre en 1945. Elle rejoindra la Suisse à Lougano, canton du Tessin, où elle rencontrera une personne qui lui propose d'aller travailler deux ans à l'ambassade d'Angleterre à Londres.

Le Luxembourg sera aussi une période importante de sa vie mais un peu floue, je n'insiste pas...

Mariée en 1963 à Charles Cortot, Secrétaire général des mineurs FO et vice-président du conseil économique, de ce mariage née Françoise.

A Courtois sur Yonne depuis plus de 50 ans elle a connu beaucoup de changements dans la commune bons ou moins bons me dit-elle avec nostalgie. Le 25 septembre nous ne manquerons pas de lui faire souffler ses 99 bougies.  
Eric Berthault, Maire

## Petit rappel des règles

### Brûlage des déchets verts

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dit « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage
- Les résidus de taille de haies et arbustes
- Les résidus de débroussaillage
- Les épluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.



### Nuisances et bruits



Merci de bien vouloir faire preuve de civisme en évitant ou limitant les nuisances sonores pour le voisinage, qu'elles soient liées à des appareils ménagers, de bricolages ou de jardinage, instruments ou appareils diffusant de la musique, cyclomoteurs ou autres... Les propriétaires d'animaux, notamment des chiens, sont également tenus de prendre toutes les mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage.



### Traitement des déchets

Les déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ne sont pas ouvertes aux professionnels. Elles sont réservées aux particuliers membres de la CAGS ou aux collectivités liées par une convention. Depuis le 1er janvier 2016, les usagers de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais doivent faire une demande de carte pour accéder aux déchèteries. La demande peut se faire au centre technique mutualisé, 109 rue Victor Guichard 89100 Sens. Vous pouvez également faire votre demande en ligne pour l'obtention de votre carte d'accès aux déchèteries, bac à ordures ménagères et bac de tri de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

**Déchèterie des Vauguilletes** ZI des Vauguilletes - rue des Longues Raies, Sens - tél 03.86.95.30.93

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h / 14h-18h  
Dimanche 9h-12h  
Fermeture jeudi et jours fériés

**Déchèterie des Sablons** Rue Bellocier, Sens - tél 03.86.65.63.24

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9h-12h / 14h-18h  
Dimanche 9h-12h  
Fermeture lundi et jours fériés

### Taille des haies

Les haies qui ont une emprise sur la voie publique et qui gênent la circulation doivent être élaguées régulièrement sur toute la hauteur selon la réglementation en vigueur. Article L2212-2-2 du code général des Collectivités Territoriales.

**Laure Richard,**  
Conseillère



## Dépôt illégal

C'est scandaleux de voir que des individus peuvent venir impunément déposer leurs ordures au sein de notre village

Nous avons dû ramasser ces immondices avec l'aide de jeunes gens du village, nous tenons à les remercier infiniment de leur geste.



**Nous rappelons que le dépôt d'ordure est condamnable par la loi**

L'article L. 541-46 du Code de l'environnement, qui vise plus précisément les activités commerciales menées par des entreprises, dispose que :

- « I.- Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait de : [...] 4° Abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets ; [...]
- II.- En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées aux 4°, 6° et 8° du I, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. [...]
- VII.- La peine mentionnée au I est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150.000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal ».

Pour l'application de cette sanction lourde, le maire doit suivre la procédure prévue à l'article L. 541-3 du Code de l'environnement.

A bon entendeur !  
**Valérie Mainier, Conseillère**

## Cadre de Vie

En vous promenant dans le village, vous avez pu découvrir au milieu de la cerisaie des tables de pique-nique ainsi que des bancs aux abords de l'école mais également à l'ombre vers le monument aux morts ou dans la cour de la mairie. Ce mobilier va permettre de créer des lieux de rencontres, d'échanges, de convivialité et ainsi, embellir notre joli village où il fait bon vivre.

Laure Richard, Conseillère



## Quelle vie dans le ru des Salles ?

Voici un tableau qui reprend les principales espèces fréquentant notre cours d'eau. A Courtois, nous avons la chance de bénéficier de beaux espaces naturels où la biodiversité peut s'installer. Chaque espèce peut y trouver un habitat et ainsi contribuer à l'équilibre de l'écosystème. L'être humain, lui aussi, fait partie de cette grande chaîne où chacun dépend de l'autre. La biodiversité est indispensable au bien être et à la santé des êtres vivants.

### L'entretien du ru pourquoi ?

Un entretien régulier a pour but de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre. Ainsi, c'est tout l'écosystème qui est préservé. Les personnes ayant une propriété traversée par le ru, y sont très attentives. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec ces propriétaires et de leur remettre un guide sur l'entretien des cours d'eau.



Cette opération est assez simple. Il s'agit de couper les herbes présentes sur les berges et d'arracher la végétation trop envahissante. De même sur le lit du ru, il faut procéder à un retrait des embâdes (débris végétaux qui risquent d'obstruer le cours d'eau). Cette opération doit se faire manuellement et plutôt en fin d'été pour ne pas déranger la reproduction des espèces vivantes.

Pour la végétation et les boues superficielles qui seraient enlevées du ru, il convient de les laisser 48h sur les bords afin de laisser la faune aquatique retourner dans le ru. Cette opération a pour but de limiter l'envasement du cours d'eau et les inondations en cas de crue.

### Patrimoine et environnement, quel rapport ?

A l'intérieur du lavoir nous rencontrons cette même problématique d'envasement. Le technicien de rivière de la CAGS que nous avons rencontré nous conseille, après avoir procédé au nettoyage du ru, d'installer des épis déflecteurs afin d'effectuer un rétrécissement artificiel de la largeur du lit. Cette opération permettrait d'accélérer la vitesse de l'eau à l'intérieur du lavoir et de ce fait d'éviter son envasement.

Et voilà comment la nature contribuera à rendre un bel aspect à notre patrimoine communal afin que chacun puisse profiter de la beauté de ce lieu.

Aurore Gayetano, 2<sup>ème</sup> Adjointe

## Commission travaux

### Ce qui a été fait...

Des travaux de réfection des routes ont été réalisés par la COLAS, mandatée par la SMAEP suite à des travaux de branchement d'eau potable.

Des potelets de sécurité ont été rescellés sur le trottoir du parking de l'école.

Après avoir reçu le diagnostic de l'Agence Départementale, un groupe de travail de la commission de travaux réfléchit à la sécurisation routière de la route de Nailly

### Les projets...

Une étude pour la rénovation du logement communal est en cours.

Cela pourrait être un revenu intéressant pour la commune. Une étude et des devis sont en cours pour la mise au norme PMR (Personne à Mobilité Réduite) du foyer rural.

Florian Ion, 1<sup>er</sup> Adjoint



## Conseil Municipal des Jeunes

Le samedi 27 février 2021, le premier Conseil Municipal des Jeunes de Courtois-sur-Yonne a été mis en place. L'équipe de 12 jeunes s'est réunie afin de procéder à l'élection de son Maire et de ses Adjointes. Cette élection a donc eu lieu, en présence de M. le Maire Eric Berthault ainsi que de la commission des Jeunes, et s'est déroulé suivant le même protocole que pour les adultes. Les urnes ont donc rendu leur verdict, et c'est avec une joie non dissimulée que M. le Maire a eu l'honneur de remettre l'écharpe tricolore de Maire des Jeunes à Mathilde Savourat, élue dans ses nouvelles fonctions pour 2 ans. Elle sera accompagnée de 3 Adjointes : Elise Gary, Anouck Goffin et Chloé Savourat

Le Conseil Municipal des Jeunes désormais organisé et installé, a depuis pris ses fonctions au sein de la commune, et a déjà réalisé plusieurs réunions et participé aux projets de la municipalité. Mathilde Savourat a notamment été conviée par M. le Maire à participer aux commémorations du 8 Mai 1945, et à déposer la gerbe de fleurs en l'honneur de nos anciens combattants.

## Commémoration du 8 mai 1945

Samedi 8 Mai 2021, la cérémonie de commémoration du 76<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 célébrée par Eric Berthault, Maire de Courtois/y, Mathilde Savourat Maire des Jeunes de Courtois/y et Jean-Marie Soleilhac qui nous a fait l'honneur d'être notre Porte Drapeau. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le Monument aux Morts de Courtois-sur-Yonne. Le contexte sanitaire interdisait, une fois encore, tout rassemblement populaire pour cette manifestation qui s'est donc déroulée en comité restreint



Cette jeune équipe municipale a déjà démontré un dynamisme au-delà des espérances et, est porteur d'idées nouvelles et d'un potentiel extraordinaire. Nous nous impatientons déjà de pouvoir dévoiler les premiers projets portés par nos jeunes pour notre commune.

Nous félicitons bien évidemment nos jeunes élus ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes pour leur engagement et ce qu'ils apportent déjà à notre village de Courtois-sur-Yonne.

Ce n'est que le début !

Jonathan Fourmaux, Conseiller



## Papotages



Géronimo et ses compagnons marcheurs profitent du soleil de Courtois pour une petite pause sur l'un de nos bancs nouvellement installés !!

## Quoi de Neuf ?

Nouveau à Courtois-sur-Yonne Vente de produits locaux 2 samedis par mois commande en ligne le mercredi pour une livraison le samedi semaines impaires de 9h30 à 10h parking de la poste, rendez-vous sur le site

<http://qqmcesoir.fr/>



## Festivités Estivales

14 juillet 2021, Fête Nationale  
10 août 2021, Garçon la Note !

## Bénévoles

Nous recherchons des bénévoles pour l'organisation de la fête nationale du 14 juillet 2021. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie :

03.86.97.01.65 ou

[mairie-courtois89@orange.fr](mailto:mairie-courtois89@orange.fr)

## Les Amandiers et Les Genêts

La Maison d'Accueil Spécialisée « les Amandiers » (MAS) et le foyer de vie « les Genêts » sont des lieux de vie pour adultes porteurs de handicap. La première pierre a été posée le 26 novembre 2005 pour inaugurer de longs travaux en bordure de Courtois.

La MAS accueille aujourd'hui 49 résidents qui ont besoin de beaucoup d'assistance pour la vie quotidienne et d'un accompagnement médicalisé. Ils ont souvent besoin d'un fauteuil pour se déplacer à l'extérieur car leur corps présente des atteintes au niveau psychomoteur.



Mickaël Boudelique vit à la MAS et la présente ainsi : « C'est une MAS pour handicapés. Il y a quatre unités qu'on appelle des maisons. Elles ont des noms de couleurs : la maison verte dans laquelle je vis, la bleue, la rose et la maison jaune. Il y a des résidents qui mangent en entier ou en mouliné. Mouliné c'est comme une purée. Il y a des appareils pour les résidents qui ne mangent pas : ils ont du mal à avaler alors ils ont une sonde entérale ; c'est une machine avec un tuyau qui donne à manger directement dans l'estomac. Il y a les gens qui vivent à la MAS et d'autres qui y travaillent (aides-soignants, infirmiers, éducateurs, accompagnants éducatifs, agents de service d'intérieur). C'est eux qui amènent le repas pour les résidents, font les douches et les activités, nettoient les chambres et lave le linge ».

Il y a les gens qui vivent à la MAS et d'autres qui y travaillent (aides-soignants, infirmiers, éducateurs, accompagnants éducatifs, agents de service d'intérieur). C'est eux qui amènent le repas pour les résidents, font les douches et les activités, nettoient les chambres et lave le linge ».

A propos de la ville où se situe la MAS, Mickaël explique : « On se promène à Courtois vers les maisons, par exemple là où habitait madame L. qui travaillait à la MAS. Avant le Covid, parfois on allait voir les matchs de foots de Courtois. »

Le foyer des Genêts héberge 40 résidents porteurs de handicaps mentaux. Ils sont plus autonomes et n'ont pas besoin de soins médi-



caux quotidiens. Ils sont accompagnés par des éducateurs spécialisés, des accompagnants éducatifs et des moniteurs éducateurs. Comme à la MAS, les agents de service intérieur s'occupent de l'hygiène et participent également à l'accompagnement quotidien des résidents en discutant avec eux. Si les résidents sont plus autonomes que ceux de la MAS, ils n'ont toutefois pas les capacités de travailler en milieu protégé. Beaucoup, mais pas tous, ont un chromosome 21 en plus comme le héros du film « le huitième jour » interprété par Pascal Duquenne en 1996.

Les professionnels du foyer leur proposent différentes activités : bricolage, peinture, couture, tricot, lecture de contes, sport adapté, pétanque, kart à pédale.



Ils ont profité du concours d'épouvantail de la ville pour en fabriquer un.



Les courtoisiens croisent souvent les résidents des Genêts pendant leur activité randonnée dans Courtois : n'hésitez pas à leur dire bonjour. Ils sont parfois accompagnés de Marcus, le chien de l'atelier médiation animale.

Il faut beaucoup de gens pour prendre soin des résidents : la MAS compte 72 professionnels et le Foyer, 37. Certains sont d'ailleurs d'anciens courtoisiens. La plupart des professionnels habitent dans le Sénonais. Ils font tout pour que les résidents puissent s'inclure dans la vie de la cité : faire les courses, aller au restaurant ou à la piscine quand ils ne sont pas fermés à cause des mesures sanitaires, participer aux événements comme les spectacles, matchs de foot et autres démonstrations sportives. Ils développent des partenariats avec des associations locales ou nationales pour des projets d'activités.

Souvent les activités ont lieu sur le lieu de vie, surtout en ce moment. C'est pour cette raison que parfois les voisins peuvent entendre de la musique : c'est le karaoké ou l'activité danse.

Comme tout un chacun, les résidents espèrent pouvoir reprendre bientôt une vie un peu plus normale avec plus de sorties et de contact avec l'extérieur.

Donc à bientôt dans Courtois !  
Les résidents et l'équipe des Amandiers et des Genêts.

## S.I.V.O.S



Actuellement, dans un contexte pandémique dû au COVID-19, l'équipe enseignante, de Courtois-Sur-Yonne, à tout de même voulu offrir aux enfants la possibilité de vivre la joie de se déguiser grâce au Carnaval organisé le vendredi 19 mars 2021.

Interview des enseignantes de Courtois par le Président Franck POIRIER du SIVOS : **Quels sont les projets en cours dans vos classes par niveau**

**Béatrice HUARD (directrice) & Pauline BEVRE - Petite Section** - Je souhaiterais faire découvrir « La Métamorphose du papillon » - La transformation de la chenille en papillon en temps réel.



**Émilie OSTAPIAK – Moyenne Section** – Travail en fonction des événements du calendrier. (La rentrée scolaire, Noël, la galette, le carnaval, les poissons d'avril, semaine du goût, la semaine des mathématiques ...). J'effectue un travail sur les saisons. Pendant la semaine des langues vivantes nous avons appris à dire « bonjour » en plusieurs langues. Les enfants apprennent à compter de 1 à 6 de façon ludique en ayant construit un album à compter individuel sur le thème du printemps, qu'ils pourront conserver en fin d'année. Projet à venir : élevage d'escargots.



**Adeline PHILIPPE & Marine GONDCAILLE – Grande Section & CP** – « Le Tour du monde ».

. Marine : Nous étudions la géographie au travers d'un personnage d'un livre, appelé « LOU », qui se déplace dans les continents et capitales.

. Adeline : Ce projet commun de nos deux classes, nous permet d'avoir une approche différente et amusante de la géographie pour éveiller l'intérêt de l'enfant. Il a pour but de leur faire connaître les continents.

Mot de la fin de l'interview du Président Franck POIRIER : Merci à toutes pour votre créativité, en cette période difficile pour tout le monde. Vous avez su adapter votre enseignement pour le plus grand bonheur de nos enfants.

*De gauche à droite :*

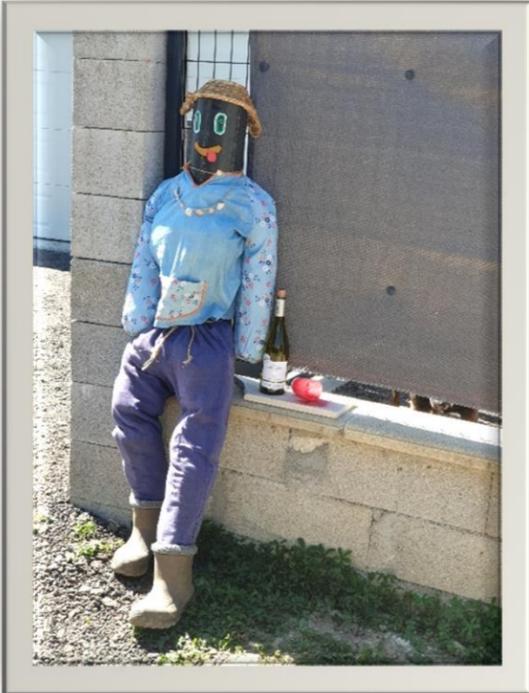
Adeline PHILIPPE, Marine GONDCAILLE, Émilie OSTAPIAK, Béatrice HUARD, Pauline BEVRE.

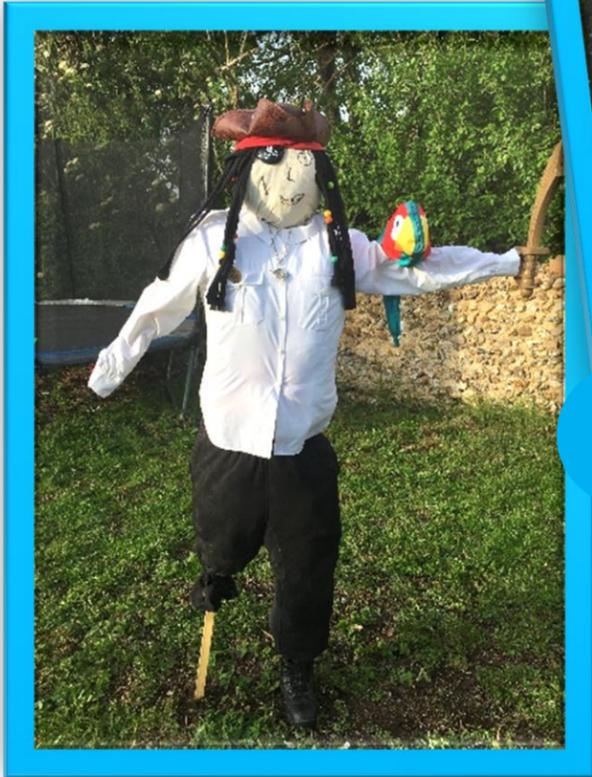


## Grand Concours d'Epouvantails

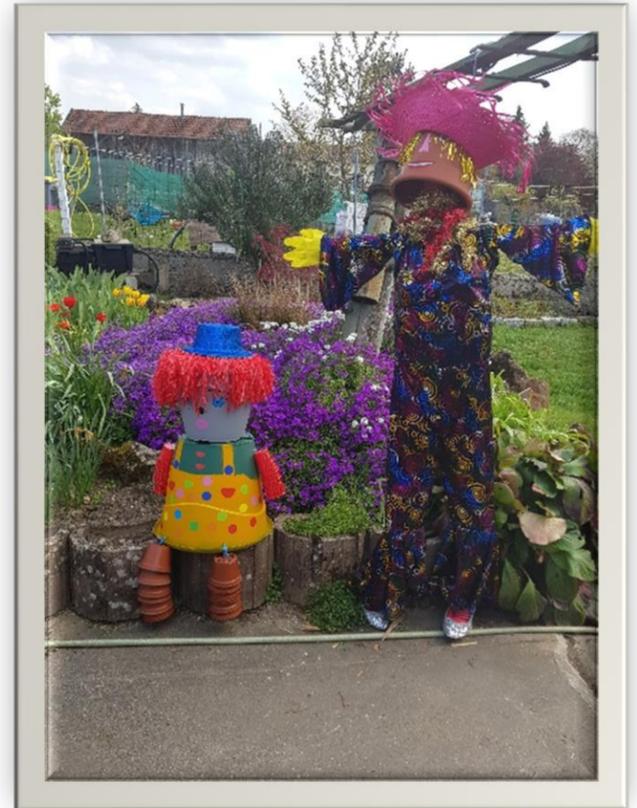
les gagnants 2021 sont...

1. Famille CASSONE
2. Famille NOEL
3. Famille LATREILLE





2



3



Un grand merci à tous !...

Publication de la mairie de Courtois sur Yonne  
Rédacteurs en chef : Éric BERTHAULT & Valérie MAINIER  
Conception : Sylvaine HARDOUIN  
Rédacteurs : Membres du Conseil Municipal.

Marie de Courtois sur Yonne  
18, rue de l'Eglise - 89100 Courtois sur Yonne

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voir publique - © 2021  
Reproduction Interdite